

ANNEXE VI  
(article 31)

TARIFICATION RELATIVE AUX ACTIVITÉS DES PALESTRES DE GYMNASTIQUE

Règles d'application générales:

Tarif A: Entreprise, institution et particulier

Tarif B: Organisme non reconnu

Tarification relative aux activités des palestres de gymnastique	1er janvier au 31 août		1er septembre au 31 décembre	
	Tarif A	Tarif B	Tarif A	Tarif B
Location d'un cheval d'arçons, des barres parallèles, de la barre fixe et des anneaux par heure	81,00 \$	60,75 \$	83,00 \$	62,25 \$
Location des barres asymétriques et de la poutre par heure	80,00 \$	60,00 \$	82,00 \$	61,50 \$
Location d'un trampoline par heure	63,00 \$	47,25 \$	64,00 \$	48,00 \$
Location d'un sol de gymnastique par heure	40,00 \$	30,00 \$	41,00 \$	30,75 \$
Location de deux sols de gymnastique et de la piste acrobatique par heure	81,00 \$	60,75 \$	83,00 \$	62,25 \$
Accès à la zone Petite enfance par heure	14,50 \$	11,00 \$	15,00 \$	11,25 \$
Accès à la salle de musculation par heure	16,50 \$	12,50 \$	17,00 \$	12,75 \$
Location de l'ensemble de la palestre par heure	335,00 \$	251,25 \$	342,00 \$	256,50 \$
Location de l'ensemble de la palestre sans la zone Petite enfance par heure	323,00 \$	242,25 \$	329,00 \$	246,75 \$

Règles d'application particulières:

La tarification édictée pour la location de l'ensemble de la palestre, avec ou sans zone Petite enfance, est réduite de 10 % à l'égard d'un groupe composé d'au moins 10 personnes.